

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10131**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit, Économie, Gestion, Mention Droit du patrimoine, spécialité Droit Notarial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Poitiers

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

président , ministere chargé de l enseignement superieur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du MASTER mention droit du patrimoine, spécialité droit notarial a pour vocation de devenir notaire

L'étudiant titulaire du MASTER patrimoine, spécialité droit notarial, peut aussi, à l'issue de celui-ci, trouver un emploi dans les secteurs de l'assurance, de la banque et de l'immobilier où les spécialités enseignées dans le Master sont très utiles.

Compétences transversales :

- Organiser son travail de manière autonome
- Travailler en équipe
- **Réaliser des études complexes**
- Restituer les recherches d'informations sous forme d'exposé écrit ou oral structuré

Compétences scientifiques :

-Maîtriser les principes, connaissances et raisonnements juridiques permettant de résoudre des dossiers complexes

Compétences spécifiques :

- Conseiller un client de l'office notarial sur une question de droit.
- Maîtriser des logiciels utilisés dans les offices notariaux (formulaires, comptabilité, taxation des actes...).
- Rédiger les actes notariés notamment en successions, régimes matrimoniaux, contrats, sociétés, construction...
- Procéder aux formalités fiscales et administratives incombant au notaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur principal d'activité des diplômés est le Notariat et à titre secondaire les secteurs de l'assurance, de la banque et de l'immobilier

Le titulaire du MASTER droit du patrimoine, spécialité droit notarial, doit poursuivre son cursus et obtenir le diplôme supérieur du notariat (DSN) pour exercer la profession de notaire. S'il ne poursuit pas sa formation de notaire, il peut exercer les professions de clerk de notaire ou de clerk aux formalités de notaire.

Le Master droit du patrimoine, spécialité droit notarial peut aussi permettre au diplômé de trouver un emploi dans une banque notamment dans la gestion et le contentieux des prêts immobiliers et de l'assurance, ou dans une agence immobilière pour y exercer les fonctions, par exemple, de syndic de copropriété, d'administrateur de biens immobilier, ou de rédacteur d'acte de vente ou de location, ou encore dans une officine de gestion du patrimoine pour remplir des fonctions de conseil en matière de droit des sociétés, droit fiscal et de transmission du patrimoine.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

C1504 : Transaction immobilière

Réglementation d'activités :

le master ne confère pas à lui seul le titre de notaire. Il constitue la première année du diplôme supérieur du notariat (DSN) qui se poursuit par quatre semestrialités sanctionnés chacune par un examen terminal (Actes courants, droit des affaires, droit immobilier et successions, régimes matrimoniaux, libéralités). Pendant les quatre semestrialités, l'étudiant doit obligatoirement effectuer un stage rémunéré de deux ans. A l'issue de ces trois années de formation, le stagiaire doit soutenir un rapport de stage. C'est seulement à l'issue de ce parcours, que le titulaire du diplôme supérieur du notariat obtient le titre de notaire. (V. Arrêté du 28 avril 2008 relatif au diplôme supérieur de notariat)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

SEMESTRE 3 :

UE 1 Droit de la famille : 55 h cours (9 crédits ECTS)

UE 2 Droit des contrats et des obligations : 60 h cours (9 crédits ECTS)

UE 3 Droit immobilier : 72 h cours (12 crédits ECTS)

SEMESTRE 4 :

UE 1 Droit des affaires s : 75 h cours (12 crédits ECTS)
 UE 2 Fiscalité notariale et publicité foncière : 57 h cours (9 crédits ECTS)
 UE 3 Préparation à l'insertion professionnelle (9 crédits ECTS)

Les enseignements théoriques et pratiques représentent 324 h de cours soit 486 H Equ. TD.
 Durée du stage : un mois.

Contrôle des connaissances :

Epreuves d'admissibilité : 3 épreuves écrites portant sur les Unité 1, 2 et 3 (Semestre 3),
 Epreuves d'admission : exposé discussion portant sur l'unité 1 du semestre 4 et épreuves orales portant sur l'unité 2 du semestre 4.
 Deux sessions d'examen. Le bénéfice des composantes acquises dans le semestre 3 et la validation de la formation de l'unité 3 du semestre 4, y compris le stage et le rapport l'accompagnant sont conservés pour la deuxième session.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Professeur responsable du Master 2 assisté d'un notaire
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Professeur responsable du Master 2 assisté d'un notaire
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury de validation des acquis de l'expérience professionnelle préalablement au jury de sélection des candidatures (Professeur responsable du Master 2 assisté d'un notaire)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Première année du diplôme supérieur du notariat (DSN)	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002
 Arrêté d'habilitation du Master : 3 avril 2009

Arrêté du 28 avril 2008 relatif au diplôme supérieur de notariat publié au JO du 4 mai 2008

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 septembre 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-poitiers.fr>

Université de POITIERS

Lieu(x) de certification :

Université de POITIERS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, Hôtel Aubaret, rue Saint Opportune, Poitiers.

Historique de la certification :

Le MASTER 2 droit du patrimoine, spécialité droit notarial, a pris la suite, à partir du contrat quadriennal 2004-2008, du DESS de droit notarial. Ce dernier a été créé à L'Université de Poitiers en 1974, dès la mise en place du DSN par les instances de la profession notariale, sous l'égide des ministères de la justice et de l'éducation nationale.